

**Arrêté n° 2024-076 portant modification de la composition de la
Commission Consultative Paritaire des Agents Non Titulaires
(CCPANT)**

L'ADMINISTRATEUR PROVISOIRE DE L'UNIVERSITE GRENOBLE ALPES,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, dans leur rédaction issue de la loi n°2012-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat pris pour l'application de l'article 7 de la loi n°84-19 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2019-1123 du 31 octobre 2019 portant création de l'Université Grenoble Alpes et approbation de ses statuts ;

Vu le décret n°2023-1034 du 8 novembre 2023 pérennisant les statuts de l'Université Grenoble Alpes et approbation de ses statuts ;

Vu l'arrêté n° 2020-042 du 23 janvier 2020 du président de l'Université Grenoble Alpes portant création de la Commission Consultative Paritaire des Agents Non Titulaires (CCPANT) ;

Vu l'arrêté n° 2020-105 du 27 septembre 2022 du président de l'Université Grenoble Alpes relatif à l'élection des représentants du personnel à la Commission Consultative Paritaire des Agents Non Titulaires (CCPANT) ;

Vu les résultats du scrutin électoral organisé du jeudi 1^{er} décembre 2022 au jeudi 8 décembre 2022 en vue de pourvoir les sièges des représentants du personnel à la Commission Consultative Paritaire des Agents Non Titulaires (CCPANT) ;

Vu l'arrêté n° 2023-045 du 17 avril 2023 portant composition de la Commission Consultative Paritaire des Agents Non Titulaires (CCPANT) ;

Vu le départ de Judith Léorat le 1^{er} septembre 2023 ;

Vu le départ de Rafaëlle Delepaut le 1^{er} février 2024 ;

Vu l'arrêté DRAES n° 2024-21 du 8 février 2024 portant désignation d'un administrateur provisoire à l'Université Grenoble Alpes ;

ARRETE

Article 1 : Représentants du personnel

Au regard des résultats du scrutin, les représentants du personnel à la commission paritaire des agents non titulaires de l'Université Grenoble Alpes sont :

| CCPANT des personnels exerçant des fonctions dans les domaines administratif et technique | | |
|--|-------------------------|---------------------------------|
| Catégorie A | | |
| Titulaires | Suppléants | Organisations syndicales |
| En cours de désignation | En cours de désignation | SGEN-CFDT |
| STAHL Livia | En cours de désignation | CGT Université de Grenoble |
| Catégorie B | | |
| Titulaires | Suppléants | Organisations syndicales |
| MAISONNEUVE Garance | WOLFARTH Claire | CGT Université de Grenoble |
| OGIER Sandra | En cours de désignation | FSU |
| Catégorie C | | |
| Titulaires | Suppléants | Organisations syndicales |
| SIBON Catherine | En cours de désignation | FSU |
| RICO Noura | En cours de désignation | CGT Université de Grenoble |

| CCPANT des personnels exerçant des fonctions d'enseignement et/ou de recherche | | |
|---|-------------------------|-------------------------------|
| Enseignants-chercheurs, enseignants, chercheurs | | |
| Titulaires | Suppléants | Organisation syndicale |
| SAÏDOUNE Samira | MENGEAUD Thierry | CGT Université de Grenoble |
| SPERANDIO Caroline | METTON Catherine | CGT Université de Grenoble |
| GERBAUX Luc | MOALLA Mehdi | SGEN-CFDT |
| Doctorants | | |
| Titulaires | Suppléants | Organisation syndicale |
| HUREAU Olivier | MOTHE Raphaël | CGT Université de Grenoble |
| En cours de désignation | En cours de désignation | CGT Université de Grenoble |
| En cours de désignation | En cours de désignation | CGT Université de Grenoble |

Article 2 : Représentants de l'établissement

Les représentants de l'établissement à la commission paritaire des agents non titulaires de l'Université Grenoble Alpes sont :

| | Titulaires | Suppléants |
|---|--|-------------------------|
| CCPANT des personnels administratifs et techniques | CAMART Jean-Christophie, administrateur provisoire de l'Université Grenoble Alpes ou son représentant | JUDE Véronique |
| | MASOUY Claire | DELFAU Vanessa |
| | LE BORGNE DE BOISRIOU Sophie | LEROUX Adeline |
| | FIDOROV Martine | TERREIN Eve |
| | LEMAIRE Marie | DE LAMBERTERIE Marianne |
| CCPANT | BURLACU Radu | REVOL Christine |
| | CAMART Jean-Christophie, administrateur provisoire de | HEUZE Jean-Philippe |

| | | |
|---|---|-------------------|
| des personnels d'enseignement et/ou de recherche | l'Université Grenoble Alpes ou son représentant | |
| | REBOUD Jean-Luc | VENTRILLARD Irène |
| | DOAN Mai-Linh | FIODOROV Martine |
| | MASSIT Cécile | BURLACU Radu |
| | FILIPPI Lionel | JANIN Nathalie |
| | RUIZ-GALBETE Marta | JUDE Véronique |

Article 3 : Durée du mandat

La durée du mandat des représentants du personnel est alignée sur la durée du mandat du comité social d'administration de l'UGA.

Article 4 : Publicité

Le présent arrêté est soumis à publicité au sein de l'établissement. Il est également transmis au Recteur de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes, Recteur de l'académie de Lyon, Chancelier des universités.

Article 5 : Exécution

Le Directeur Général des Services de l'Université Grenoble Alpes est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Martin-d'Hères, le 12 février 2024

L'administrateur provisoire de l'Université Grenoble Alpes,



Jean-Christophe CAMART